

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 9 FÉVRIER 2017 À 18 HEURES 30

N° DEL2017_022 : GESTION DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DE JARLARD À ALBI - APPROBATION DU CONTRAT DE GESTION AVEC L'ASSOCIATION SOLIHA, DES RÈGLEMENTS INTÉRIEURS ET TARIFS ASSOCIÉS

L'an deux mille dix sept, le neuf février

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le jeudi 9 février 2017 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de monsieur Philippe BONNECARRÈRE, président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Monsieur Philippe BONNECARRERE

Secrétaire : Monsieur Pierre DOAT

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,

Philippe BONNECARRERE, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Fabien LACOSTE, Dominique SANCHEZ, Dominique MAS, Odile LACAZE, Patrice BEDIER, Robert GAUTHIER, Muriel ROQUES-ETIENNE, Sarah LAURENS, Claude LECOMTE, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGHE, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Steve JACKSON, Michèle BARRAU-SARTRES, Enrico SPATARO, Frédéric CABROLIER, Pierre DOAT, Eric GUILLAUMIN, Delphine DESHAIES-GALINIE, Christian CHAMAYOU, Jacques ROYER, Gérard POUJADE, Francis SALABERT, Claude JULIEN, Anne-Marie ROSÉ, Thierry DUFOUR, Jean-Paul RAYNAUD, Robert AZAIS, Michel MARTY, Céline TAFELSKI, Jean-François ROCHEDREUX, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Joëlle VILLENEUVE

Membres présents non votants : Mesdames, messieurs,

Philippe GRANIER, Jacques ROUSSEL, Philippe MARAVAL, Marie-Claire MALROUX, Agnès BRU

Membres excusés : Mesdames, messieurs,

Emmanuelle PIERRY (pouvoir à Francis SALABERT), Michel FRANQUES (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Patrick BETEILLE (pouvoir à Muriel ROQUES-ETIENNE), Elodie NADJAR (pouvoir à Fabien LACOSTE), Blandine THUEL (pouvoir à Thierry DUFOUR), Pascal PRAGNERE (pouvoir à Dominique MAS)

Votants : 44

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 9 FÉVRIER 2017

N° DEL2017_022 : GESTION DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DE JARLARD À ALBI - APPROBATION DU CONTRAT DE GESTION AVEC L'ASSOCIATION SOLIHA, DES RÈGLEMENTS INTÉRIEURS ET TARIFS ASSOCIÉS

Pilote : Habitat

Madame Michèle BARRAU-SARTRES, rapporteur,

Conformément aux dispositions de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRre) promulguée le 7 août 2015, la communauté d'agglomération de l'Albigeois est compétente, depuis le 1er janvier 2017, en matière d'aménagement, d'entretien et de gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

Dans le cadre de la politique définie par l'Etat en faveur des gens du voyage et au regard des prescriptions du schéma départemental des gens du voyage du Tarn imposées aux communes d'Albi et de Saint-Juéry, la ville d'Albi a aménagé sur un terrain communal une aire de stationnement de 50 emplacements dont 20 sont destinés à accueillir des personnes issues de la communauté des gens du voyage vivant en caravane qui transitent sur le territoire et les 30 autres réservés à des familles tziganes semi-sédentaires en situation régulière.

Depuis de nombreuses années, la ville d'Albi a confié la gestion et l'animation de cette aire d'accueil à l'association SOLIHA (antérieurement PACT du Tarn).

Le code général des collectivités territoriales prévoit que le transfert d'une compétence est assorti du transfert par substitution de plein droit des contrats nécessaires à sa mise en œuvre.

La convention de mandat annuelle liant la ville d'Albi et l'association SOLIHA est arrivée à échéance le 31 décembre 2016.

Pour assurer la continuité de gestion de l'aire d'accueil de Jarlard, il vous est proposé de contractualiser avec l'association SOLIHA pour l'année 2017. Le contrat de gestion de prestations sociales afférent aux missions confiées figure en annexe de la présente délibération.

Les conditions d'intervention, les prestations exercées et le montant correspondant ont été strictement reconduits.

Le montant de la subvention inscrite au budget primitif 2017 s'élève à 277 400 € et sera pris en compte dans l'évaluation du transfert de l'ensemble des charges de cette compétence.

Par ailleurs, il convient de permettre à l'association gestionnaire de l'aire de Jarlard de fonctionner dans des conditions satisfaisantes et de prévoir dès à présent le versement de ladite subvention à raison d'un versement par 6/12e du montant total.

Enfin, l'aire des gens du voyage de Jarlard relève pour son fonctionnement général de règlements intérieurs et de tarifs, distincts selon la qualité des résidents accueillis (semi-sédentaires et nomades).

Il vous est demandé de les approuver afin que l'association gestionnaire puisse veiller à leur application.

Le conseil de communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du 6 octobre 2016 portant transposition de la loi NOTRe,

VU les statuts de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le Schéma départemental d'accueil des gens du voyage du Tarn approuvé le 11 décembre 2013,

VU le projet de contrat de gestion de prestations sociales annexé,

VU les règlements intérieurs et les tarifs associés inhérents à l'occupation de l'aire d'accueil,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

Je vous propose :

D'APPROUVER le contrat de gestion de prestations d'action sociale, portant sur la gestion et l'animation du centre d'accueil de l'aire de l'aire de stationnement de Jarlard pour l'accueil des gens du voyage transitant et séjournant sur Albi, tel que présenté en annexe,

D'APPROUVER les règlements intérieurs et les tarifs associés relatifs :
au stationnement de populations semi-sédentaires sur les parcelles du terrain de Jarlard, tel que présenté en annexe,
à l'aire de stationnement de Jarlard pour les gens du voyage nomades, tel que présenté en annexe,

D'APPROUVER le montant de subvention fixé au budget primitif 2017 à hauteur de 277 400€ au bénéfice du gestionnaire Soliha,

D'AUTORISER le président à signer le contrat de gestion de prestations d'action sociale, portant sur la gestion et l'animation du centre d'accueil de l'aire de l'aire de stationnement de Jarlard pour l'accueil des gens du voyage transitant et séjournant sur Albi avec le gestionnaire Soliha, ainsi que les règlements intérieurs et tarifs associés figurant en annexe,

DIT QUE le montant de ce contrat sera pris en compte dans l'évaluation du transfert de l'ensemble des charges correspondant à cette compétence.

D'AUTORISER le président à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre du transfert de compétences

Pour extrait conforme,
Fait le 9 février 2017,

Le Président,

Philippe BONNECARRÈRE